



Qualiopi
processus certifié

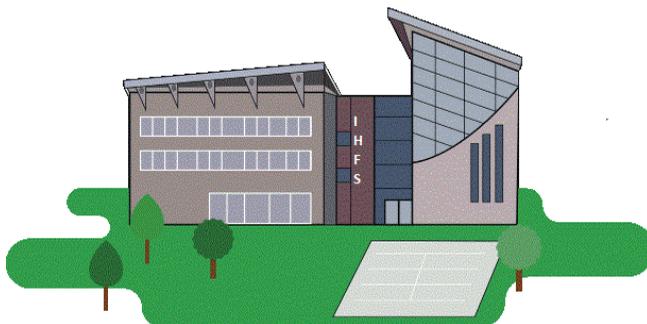
INSTITUT HOSPITALIER DE FORMATION EN SANTE

Institut de Formation en Soins Infirmiers / Institut de Formation Aides-Soignants

6 rue Emile Didier 62000 Arras

Tel : 03.21.21.10.64

Email : secretariat.ihfs@gh-artoisternois.fr



INSTITUT HOSPITALIER DE FORMATION EN SANTE

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
INSTITUT DE FORMATION
AIDES-SOIGNANTS



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois

INSTITUT HOSPITALIER DE FORMATION EN SANTE
CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Tous les membres de l'équipe de L'Institut Hospitalier de Formation en Santé vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret est destiné à faciliter votre intégration et a pour but de :

- vous informer des modalités pratiques
- répondre à vos attentes

Ainsi l'équipe vous propose de la découvrir, d'identifier son environnement géographique et humain et de vous aider à vous repérer dans notre organisation.

Nous espérons que ce livret favorisera votre intégration et nous nous tenons à votre disposition pour vos demandes



De statut public, adossé au Centre Hospitalier d'Arras et au Groupe Hospitalier Artois-Ternois, l'IHFS est de construction datant de 2004 pour une superficie de plus de 3400m². Il est équipé de matériel pédagogique : audio-vidéo, informatique, visio-conférence, simulations en santé, simulation numérique.



3 grandes salles de cours (capacité de 200 personnes)

1 centre de ressources

documentaires équipé de 30 PC

1 salle de formation aide-soignante

10 salles de travaux dirigés

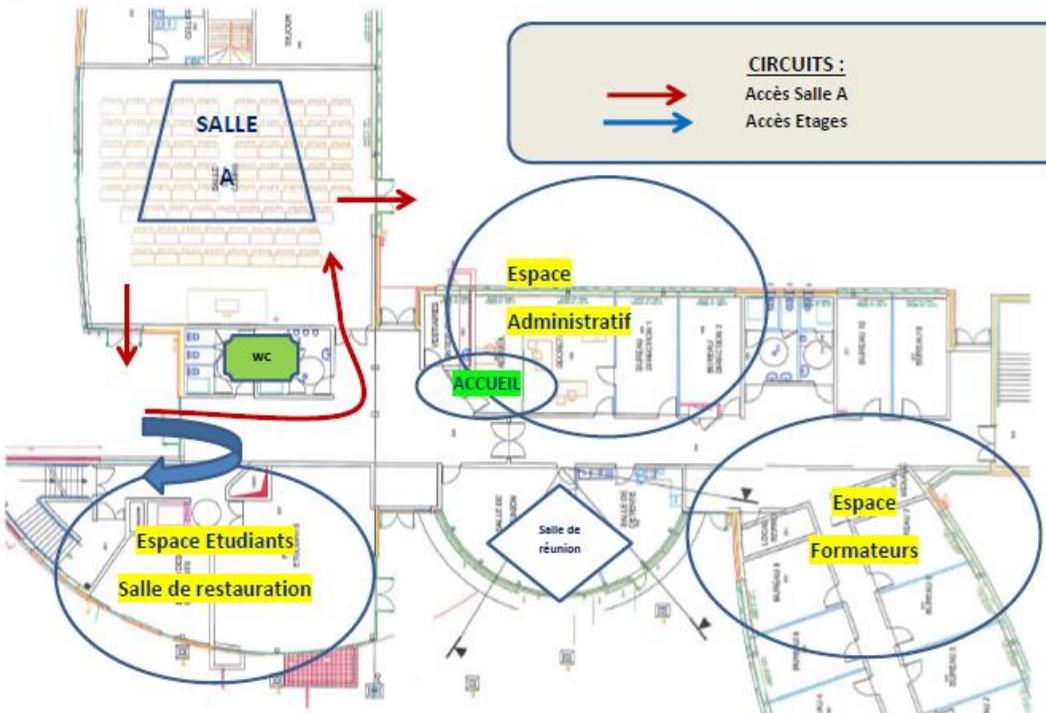
6 salles de laboratoire (apprentissage par la simulation)



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois
UNIVERSITÉ DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS /
INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS
CENTRE-RESOURCES DES FORMATEURS

Plan IHFS CH ARRAS

Rez de Chaussée





1^{ER} ETAGE

SORTIE

SALLE AS

TP 2

TP 1

CIRCUITS :

Accès Salle B
Accès Salle AS
Accès CRD

TP 3

TP 4

TP 5

TP 6

SORTIE

SALLE B



SORTIE

2^{ème} ETAGE

CIRCUITS :

Accès Salle C et Accès Salles de TD

TD 3

TD 5

TD 2

TD 4

TD 1

WC

TD 6

TD 7

TD 8

TD 9

TD 10

WC

SORTIE

SALLE C

Présentation de l'équipe :

- L'équipe de direction :
 - Madame Marie Deheegher, Directeur des soins
 - Madame Christiane Olivier, Cadre de santé, Chargée de missions à la Direction.
- L'équipe pédagogique : composée de 20 cadres de santé affectés aux différentes promotions et filières de formation. Un cadre de santé est missionné pour assurer la coordination des stages.
- Un référent « Handicap » est identifié au sein de l'équipe pédagogique ainsi qu'un référent "Formation continue".
- L'équipe administrative, pilotée par un adjoint des cadres est composée de :
 - 3 secrétaires
 - 1 agent d'accueil
 - 1 aide-documentaliste.

Les partenaires :

L'IHFS développe des partenariats avec différents instituts, de formation initiale, notamment dans le domaine des services en santé ou du secondaire, dans le cadre de la formation (compétences transversales sanitaires et sociales) avec un centre de ressources partagé, mais aussi, avec l'Université d'Artois et les lycées de l'Arrageois.

L'institut développe des projets avec la municipalité d'Arras, le pôle de formation de la santé de la Communauté Urbaine d'Arras, les associations d'usagers.

Il s'inscrit dans le développement des méthodes pédagogiques innovantes dont la simulation en santé et la simulation numérique.

L'institut propose un accompagnement aux étudiants souhaitant développer des projets de stage à l'étranger.

Enfin, la formation s'ouvre aussi au format apprentissage.

Parmi les collaborateurs principaux se trouvent également :

- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS),
- Le Conseil Régional,
- L'Agence Régionale de Santé (ARS),
- L'Université d'Artois, site d'Arras

- Les Établissements de santé du territoire,
- Le Comité d'Entente des Formations Infirmière et Cadre (CEFIEC),
- Le Geracfas (Groupe d'études, de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants
- Le CFA de Marquette lez Lille,
- MDPH Haut de France.
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les Instances :

Celles du CH d'ARRAS sont identifiables sur son site intranet. S'y ajoutent celles propres à l'IHFS :

- L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (Infirmier et Aide-soignant)
- L'Instance Compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants (pédagogique, disciplinaire)
- Le conseil de la vie étudiante,
- La commission d'attribution des crédits

L'Institut forme des professionnels de santé infirmiers et aides-soignants depuis plus de 50 ans.

- Les effectifs des 2 filières confondues sont de 450 étudiants et élèves.
- Le quota d'étudiants infirmiers est de 143 ; la capacité d'accueil des élèves aides-soignants est de 48.
- Les apprenants bénéficient d'une formation en alternance (Offre de stage sur tout le territoire de l'Artois et au-delà : 450 lieux de stage).
- Ils sont accompagnés tout au long de leur parcours par une équipe pédagogique et administrative permanente à l'Institut.
- Des intervenants qualifiés interviennent dans la formation ainsi que des partenaires accueillant des étudiants en stage.

Ces formations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'institut est certifié Qualiopi depuis janvier 2022. Les stratégies pédagogiques permettent de réaliser des liens entre les Unités d'Enseignement et l'acquisition progressive des compétences en stage et tiennent compte du contexte générationnel et numérique.

Des modalités d'accompagnement et des technologies innovantes en matière de pédagogie sont mises en oeuvre :

- L'e-learning,
- Le centre de documentation,
- La visioconférence permettant des enseignements mutualisés à distance,
- Le laboratoire de compétences incluant la simulation haute fidélité,
- Le site internet,
- La plateforme numérique de travail.

L'inclusion pour tous : « Compensation du handicap et accompagnement des étudiants en situation de handicap »

Le handicap est entendu au sens de la définition posée par la loi du 11 février 2005 : «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Selon « Les mesures d'aménagement pour les étudiant(s) de sciences infirmières en situation de handicap » – Perspective soignante – N°66 – Décembre 2019 page 111-123 :

Les exigences du programme de formation doivent être prises en considération. Les ordres professionnels ont élaboré des documents pour informer sur les exigences générales et les critères de rendement que doivent respecter les infirmières, ces informations concernant les étudiants en situation de handicap qui songent à suivre des études en sciences infirmières, mais aussi les conseillers d'orientation, les établissements d'enseignement, les agents d'admission aux programmes d'études en sciences infirmières, ou les dispensateurs de services aux étudiants ayant des incapacités et le public.

A titre d'exemple, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) préconise que les personnes qui s'intéressent à la profession infirmière aient les habiletés cognitives requises, la capacité de colliger des informations, d'exercer une pensée critique, qu'elles aient les habiletés physiques et motrices requises, fassent preuve de résilience, respectent la déontologie, aient des aptitudes en communication et en relations interpersonnelles.

Les habiletés cognitives concernent l'acquisition des nouvelles informations de différentes sources, le maintien de l'attention et de la concentration

dans les diverses activités d'apprentissage, la mémorisation des connaissances, leur mise en pratique et leur transférabilité dans diverses situations.

La capacité de colliger des informations implique de participer à des situations d'apprentissage et d'interagir avec les patients. Elle repose sur l'observation, l'écoute, la lecture, la compréhension et la synthèse des renseignements qui sont obtenus auprès des patients.

En matière de pensée critique, l'étudiant(e) doit pouvoir examiner les besoins des patients pour déceler les signes ou symptômes, réfléchir, interpréter et réagir de manière adaptée selon le contexte des personnes interrogées et observées.

Les habiletés physiques et motrices renvoient à l'endurance- répéter des mouvements, travailler longtemps -, à la force physique – aide aux patients, déplacer, tirer et transporter des choses -, à la mobilité – se déplacer, se pencher, marcher, se tenir debout et garder son équilibre – et à la motricité fine – dextérité et manipulation.

La résilience renvoie à l'adaptation et à la gestion des situations de tout genre.

Les aptitudes en communication et en relations interpersonnelles se rattachent à la capacité de nouer des relations avec autrui. Elles nécessitent de l'observation, de l'écoute, des capacités en communication orale et écrite, et la capacité de percevoir et de transmettre des informations.

Ainsi, sans discrimination, les étudiants et élèves doivent avoir les compétences physiques et intellectuelles nécessaires au bon déroulement de leurs études et pour un exercice possible une fois le diplôme obtenu.

Pour les étudiants ou élèves présentant un handicap justifiant la mise en œuvre de mesures particulières pour les épreuves de validation des unités d'enseignement ou modules.

Les conditions particulières possibles sont, pour les épreuves écrites et orales, la lecture des sujets d'évaluation, la mise en place du tiers temps et l'agrandissement des sujets en ARIAL 16 par exemple.

N'hésitez pas à en parler à votre référent de suivi pédagogique si vous ne l'avez pas fait dès votre entrée en formation, pour que les conditions particulières qui vous sont utiles puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Ces dispositions sont accordées par la Direction de l'IHFS lors de la section pédagogique, une des instances de l'institut.

Un accompagnement renforcé des étudiants et élèves en situation de handicap dit invisible est mis en place déjà aujourd'hui et renforcé à compter du projet d'institut prochain.

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. 80% des handicaps sont invisibles. 95% des cas de décrochage sont liés à des handicaps invisibles.

Les handicaps invisibles peuvent être de plusieurs types dont voici quelques exemples:

Les maladies chroniques et/ou invalidantes telles que le diabète, le cancer, la sclérose en plaques ou encore certaines maladies rares. Ces pathologies peuvent se manifester par intermittence. Une bonne communication avec la personne concernée est essentielle pour son intégration professionnelle. Les troubles cognitifs, qui concentrent notamment les troubles « Dys » (dysphasie, dyspraxie, dyslexie, etc.).

Ces handicaps sont trop souvent confondus avec la maladresse ou dans certains cas la déficience intellectuelle. Loin de ces préjugés, les personnes en situation de handicap cognitif sont souvent de véritables atouts pour le milieu professionnel.

Les handicaps psychiques dont font partie les troubles phobiques, la dépression ou encore la schizophrénie. La spécificité de cette catégorie est son aspect situationnel : la manifestation de ces troubles dépend de l'environnement dans lequel évolue la personne qui en est atteinte.

Il est important d'être attentif aux signaux que peut renvoyer un collaborateur (isolement, perte de confiance en soi, épuisement, etc.) pour proposer des solutions.

Les handicaps sensoriels, qui incluent notamment la déficience visuelle, la surdité ou encore l'anosmie. Ceux-ci nécessitent généralement une adaptation du poste de travail. De nombreuses solutions technologiques existent et permettent aux collaborateurs de travailler en toute autonomie

Les enjeux sont de taille : comprendre les besoins des personnes souffrant de troubles des apprentissages ou de handicaps favorisant le décrochage ou des difficultés d'insertion professionnelle pour concevoir un enseignement inclusif et profitable à tous.

L'accessibilité pour « l'accès de tout à tous » :

Au-delà de l'accessibilité des locaux, nous retenons la définition ci-dessous :

Les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné (dans le cas présent, à l'Institut). On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, l'ascenseur, l'accessibilité des informations en ligne (cours, revues professionnelles etc...)

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations, pédagogiques et de bonnes pratiques, qui en améliorant l'accessibilité de tous, permettent également de résoudre une partie des problèmes singuliers et s'avère dès lors être une option à privilégier.

Ainsi nos objectifs sont :

Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible et le référent handicap du Campus des métiers de la santé
Mieux repérer et mieux accompagner les étudiants en fonction de leur situation et pour une formation réussie en sensibilisant les formateurs et en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier visé.
Développer des axes de pédagogies innovantes pour tous afin de ne pas stigmatiser les problèmes singuliers.

Ainsi la prise en compte des handicaps et l'accessibilité sont des priorités pour l'Institut Hospitalier de Formation en Santé comme le montre les actions en cours ou futures.

Un référent handicap est désigné et s'appuie sur la cellule d'accompagnement et de maintien dans l'emploi de la DRH de l'établissement support « Handighat » (Dispositif de reclassement professionnel, aménagement du poste de travail...).

A votre arrivée : vous serez accueilli et accompagné par un membre de l'équipe qui sera votre référent pédagogique. Il vous sera délivré,

Pour les élèves et étudiants :

- Le règlement intérieur, un accès à l'ENT
- Un Berger Levrault (référentiel de formation pour l'anglais) et un portfolio, un livret d'apprentissage
- Mise à disposition de casiers de rechargement pour PC et téléphones
- Distributeur de boissons et collations sucrées/salées

Pour les stagiaires (directeurs de soins, cadres, secrétaires...) :

- Le règlement intérieur,
- Un Berger Levrault (référentiel de formation),
- Des droits informatiques pour l'accès aux logiciels professionnels, moyennant la signature de la Charte Informatique.

Pour les élèves et étudiants :

- Le règlement intérieur,
- Un poste de travail au sein de l'IFSI, et un PC portable équipés de logiciels, un berger Levrault (référentiel de formation)
- Des blouses, un trousseau de clés, un code d'accès au parking
- Des droits informatiques pour l'accès aux logiciels professionnels moyennant la signature de la Charte Informatique
- Des coordonnées Mail et téléphonique

- Des droits informatiques pour l'accès aux logiciels pédagogiques, moyennant la signature de la Charte Informatique.
- Des codes wifi

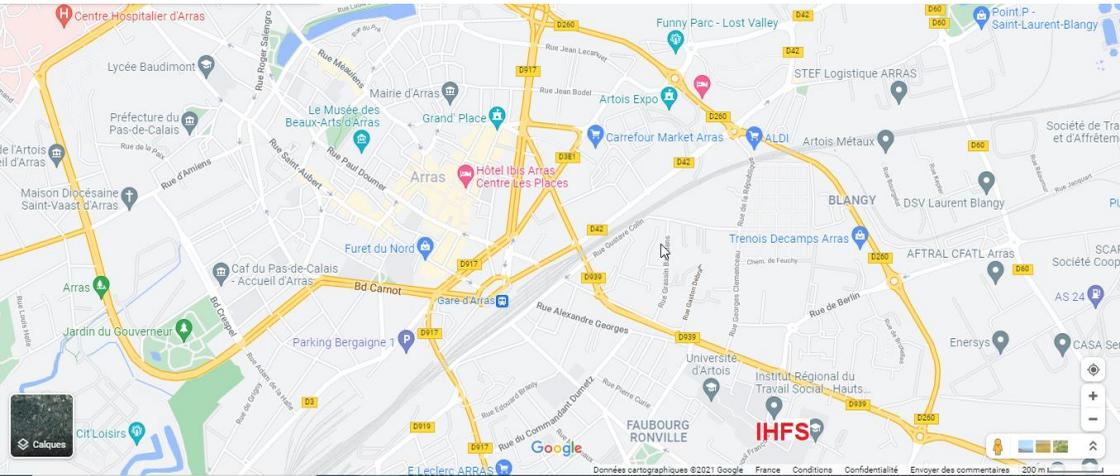
Les possibilités de logement proche de l'IFSI / IFAS sont nombreuses :

- Logement chez les particuliers
- Logement en HLM (Pas-de-Calais Habitat)
- Le Campus Vert (Logement Rural)
- Logement CROUS

Le campus offre de nombreux moyens de restauration comme le Restaurant Universitaire, la présence de food-trucks sur le site. La ville regorge de cafés et brasseries dans les environs et également en centre ville (facilement accessible en bus).

Le foyer des étudiants-élèves au rez-de-chaussée de l'IHFS met à disposition des micro-ondes : la vente de collations et de boissons est proposée par le Bureau des Éléves (BDE).

L'association, très active, des étudiants « le BDE » favorise les échanges et la dynamique de la vie étudiante en proposant de nombreuses actions (animations internes, Téléthon, vente de sweat-shirt, etc...).



 6 rue Emile Didier 62000 Arras
(proche de l'Université d'Artois site d'Arras et de l'IRTS)

L'institut est situé à 15 minutes à pied de la gare SNCF
et de la gare routière



L'institut est desservi par le réseau de transport en commun
Artis

Des places de parking sont disponibles sur le campus.



Vous pouvez bénéficier d'un espace fumeur à l'extérieur de
l'institut.

L'équipe de l'IHFS vous souhaite la bienvenue !

IHFS : Institut de Formation en Soins Infirmiers / Institut de Formation Aides-Soignants

6 rue Emile Didier 62000 Arras

Tel : 03.21.21.10.64

Email : secretariat.ifs@gh-artoisternois.fr